

39
DECRET N° 61-229

prescrivant le Recensement Exhaustif
de la ville de Brazzaville au cours
de l'année 1961.-

VISAS: M. F.
ALIEF

MAEEF.- *in*

MINT.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, du Ministre des
Finances, du Ministre du Plan et de l'Equipement, et
du Ministre des Affaires Economiques et des Eaux et Forêts,

VU La Constitution du 2 mars 1961

DECRETE

ARTICLE 1er.- Il sera procédé au cours de l'année 1961 à un recen-
sement exhaustif de la ville de Brazzaville.

ARTICLE 2.- Les opérations de recensement seront confiées à des
agents recenseurs et à des contrôleurs recrutés ou désignés à cet
effet par l'autorité administrative.

Ces agents sont chargés, de remplir les imprimés spéci-
ciaux prévus pour le recensement.

Ils relèvent de l'autorité du Chef de Mission chargée de
cette enquête par l'Institut National de la Statistique.

Les agents recenseurs sont tenus au secret profession-
nel et ne peuvent communiquer en aucun cas à un tiers les rensei-
gnements recueillis au cours de l'enquête.

ARTICLE 3.- Toute personne qu'elle soit en visite ou en résidence
habituelle dans la commune de Brazzaville et qui au moment du pas-
sage des agents recenseurs refusera de se prêter aux opérations du
recensement sera punie des peines prévues par la loi.

ARTICLE 4.- Les dépenses afférentes à cette enquête seront imputa-
bles sur le crédit de 7,5 millions de F. CFA attribué à la Républi-
que du Congo sur la tranche FAC 1961 au titre du Recensement de
Brazzaville.

Ce crédit sera mis à la disposition de l'Institut National
de la Statistique, représenté par le Chef de Mission du Recensement
ou son délégué, qui en assurera la gestion et sera considéré comme
utilisateur.

Une caisse d'avance pourra être créée conformément à
la réglementation en vigueur au profit du Chef de Mission et des
Chefs de Secteur chargés du recensement.

ARTICLE 5.- Le Préfet, le Sous-Préfet du Djoué et le Maire de Braz-
zaville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du
présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République du Congo et sera communiqué partout où besoin sera.-

Par/

Le Président de la République:
Le Ministre de l'Intérieur,

Brazzaville, le 20 septembre 1961

N° ZALAKANDA

Le Ministre du Plan et de l'Equipement,

MASSAMBA-DEBAT

Le Ministre des Affaires Economiques
et des Eaux et Forêts,

CEDEX
CENTRE FEDERAL DE LA POPULATION
ENT
15, rue de la médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél.: (1) 46 33 99 41

R E P U B L I Q U E D U C O N G O

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET DES EAUX ET FORETS

MISSION DU RECENSEMENT DE
BRAZZAVILLE

C O M M U N I Q U E

RECENSEMENT DE BRAZZAVILLE

Le Gouvernement a fait récemment procéder aux recensements de la population à DOLISIE, à POINTE-NOIRE et en BROUSSE. Il a décidé par Décret N° 61229 du 20/09 de recenser la population de BRAZZAVILLE.

Pourquoi un recensement ?

Parceque pour faire un plan de développement économique, construire des écoles, des hopitaux, des maternités, le Gouvernement doit bien connaître la population du pays et de sa Capitale; il doit savoir comment elle est composée, de combien elle augmente, combien de jeunes doivent aller à l'école, combien de personnes sont sans travail etc...

La Municipalité aussi a besoin de ces renseignements pour son programme d'équipement social: Rues, Egouts, Fontaines, Dispensaires, Ecole, etc...

Dans les trois mois qui viennent, des Agents Recenseurs, dirigés par des Techniciens venus spécialement de FRANCE sur demande du Gouvernement, passeront dans chaque case et vous poseront des questions. Ces Agents Recenseurs, au nombre de soixante, soigneusement sélectionnés suivent actuellement un stage de formation d'une vingtaine de jours. Outre une formation technique, ils recevront des instructions précises exigeant d'une politesse, correction et discrétion au cours de leur visite chez vous. Il leur sera interdit d'exercer des activités commerciales et politiques à l'occasion de leur travail. Ils seront astreints au secret professionnel, et ne peuvent divulguer à personne autre que leurs Supérieurs les renseignements que vous leur donnerez.

Le recensement commencera par le quartier de Poto-Poto vers le 15 Octobre prochain, et se continuera sur Ouénzé et Mougali puis sur Bacongo et Makélékélé; et en dernier lieu sur tout le reste de l'agglomération.

Il est demandé à la population de réserver un bon accueil, le moment venu, aux Agents Recenseurs qui se présenteront chez eux. En facilitant leur travail par votre sincérité et votre bonne volonté, vous contribuerez à l'oeuvre de construction nationale de votre pays.-

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET DES EAUX ET FORETS

MISSION DE RECENSEMENT DE
BRAZZAVILLE

COMMUNIQUE

Le Recensement de Brazzaville, prescrit par le décret n°6I229, continue à se dérouler dans de bonnes conditions.

Les Agents Recenseurs sont en train d'achever les opérations de recensement dans les quartiers de Mougali. Quelques uns d'entre eux sont déjà en place dans les quartiers d'Ouézé.

Un dépouillement provisoire des documents donne les résultats suivants, concernant les quartiers relevant du Bureau Municipal de Poto-Poto :

Nombre de personnes de résidence habituelle:.....	23.359
Nombre de visiteurs:.....	710
Nombre de cases d'habitation:.....	5.602
Nombre de ménages:.....	6.184
Nombre de naissances ayant eu lieu au cours des 12 derniers mois :	
	Filles: 545
	Garçons: 537
	Total:..... 1.082

Nous remercions la population qui, par le bon accueil qu'elle réserve aux Agents Recenseurs et la sincérité de ses réponses aux questionnaires, facilite grandement les opérations de recensement.

Au rythme actuel des opérations, il est à prévoir que le recensement sera terminé pour l'ensemble de l'agglomération de Poto-Poto dans la deuxième quinzaine de Décembre. Il commencera alors à la même date dans l'agglomération de Bacongo.-

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DES EAUX ET FORÊTS

MISSION DU RECENSEMENT DE
BRAZZAVILLE
B.P. 2031 - Téléphone 26-48

41
CENTRE FRANÇAIS D'ÉTUDES DE LA POPULATION
15, rue de la Santé
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

+ C O M M U N I Q U E +

Le Recensement de Brazzaville sera bientôt terminé, vers la mi-janvier, tout au moins en ce qui concerne les opérations sur le terrain. Aussitôt celles-ci achevées, le chiffrement des documents sera entrepris, en vue de leur exploitation mécano-graphique.

Le dépouillement provisoire des documents permet de dégager les chiffres suivants, en ce qui concerne l'agglomération de POTO-POTO.

	Poto-	Moun-	Ouénzé	Total
	Poto	gali	!!	!
Nombre de personnes de résidence habituelle	23412	33918	27733	85063
Nombre de cases d'habitation	5619	7678	6807	20104
Nombre de ménages	6204	7441	5867	19412
Nombre de naissances ayant eu lieu au cours des 12 derniers mois:				
	Filles	871	664	2082
	547	929	706	2163
	Garçon	538	929	706
	Total	1085	1800	1370
				4255

Il convient d'ajouter à ce nombre de résidents habituels 79 membres de communautés religieuses, comptés à part.

Par rapport au recensement de 1955, la population de Poto-Poto s'est donc accrue de 38 %, passant de 60.000 à 85.000 personnes en chiffres arrondis. On remarque que cet accroissement est surtout sensible dans les quartiers neufs d'Ouénzé et Mougali, alors que la population du quartier relevant du Bureau Municipal de Poto-Poto, est restée à peu près stationnaire : 23.412 personnes en 1961 contre 22.200 en 1955.

Dès que les quartiers de Bacongo, Makélékélé, Moukoundji-N'Gouaka, et ceux de la Ville auront été recensés, un communiqué donnera les renseignements obtenus par dépouillement provisoire pour l'ensemble de l'agglomération Brazzavilloise.

REPUBLIQUE DU CONGO

 MISSION DU RECENSEMENT
 BOITE-POSTALE 2031
BRAZZAVILLE

COMMUNIQUE

Le recensement de Brazzaville est terminé sur le terrain depuis le 20 Janvier. Actuellement les documents recueillis (plus de 26.000 feuilles de ménage) sont en cours de chiffrement en vue de leur exploitation mécanographique.

Le dépouillement provisoire permet de situer à 135.000 habitants en chiffres arrondis la population Brazzavilloise, soit donc une augmentation de plus de 35% sur les chiffres de 1955.

La répartition par quartiers est la suivante (Résidents habituels)

Poto-Poto	:	23.412	
Moungali	:	33.918	
Ouendzé	:	27.733	
Total Agglomération de Poto-Poto	:	<u>85.063</u>	
<hr/>			
Bacongo	:	28.287	28366 7523 4731 <hr/> 39754 40620
Makélékélé	:	7.523	
Moundji-Ngouaka	:	4.921	
Total Agglomération de Bacongo	:	<u>40.731</u>	
<hr/>			
Reste de la ville	:	7.937	

La population "Comptée à part", non comprise dans ces chiffres, et composée des internes de lycée, des prisonniers, des militaires vivant en casernement est la suivante :

Agglomération de Poto-Poto	:	79
Agglomération de Bacongo	:	185
Reste de la ville	:	<u>1.892</u>
Ensemble	:	<u>2.156</u>

La population européenne est de..... : 6.280

En "Ville" on a dénombré 5.885 européens sur 7.937 résidents. On trouve encore 380 Européens dans l'Agglomération de Bacongo, surtout concentrés le long de la route du Djoué (Cases de la Société Immobilière, Concession Météo, Camp de Gendarmerie du Djoué) Enfin la population "Comptée à part", comprend 270 européens, surtout militaires.

Il y a lieu de déplorer que les militaires résidents à l'intérieur de la Base Aérienne n'aient pu être dénombrés, l'Armée de l'Air, contrairement à l'Armée de terre ayant refusé l'autorisation de recenser dans l'enceinte de la Base, et même de donner un chiffre global. Il s'agit d'ailleurs en grande partie d'une "population comptée à part" ne présentant qu'un intérêt limité sur le plan démographique et économique.

.. /

...../.....

Les cadres et le personnel du Recensement remercient encore une fois la population de sa gentillesse et de sa bonne volonté qui ont grandement facilité le déroulement du recensement dont les résultats seront très importants pour la prévision économique et l'élaboration du plan d'équipement concernant tant l'agglomération Brazzavilloise que l'ensemble du pays./.-